

**Vision et
propositions
des Pays de la Loire
sur la Politique agricole
commune post 2020**

P A C





sommaire

1. VISION ET PROPOSITIONS DES PAYS DE LA LOIRE
SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST 2020 p 7
2. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA RÉGION p 41

#pdIPac

Une PAC ambitieuse pour notre agriculture, notre alimentation et notre ruralité durables* après 2020



© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias

La Région des Pays de la Loire souhaite porter des propositions sur les sujets prioritaires pour notre territoire dans le cadre des négociations de la future **Politique agricole et alimentaire européenne**. La Politique agricole commune est un levier puissant pour accompagner la mise en œuvre des **stratégies régionales pour le développement durable de l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt-bois, l'équin, la ruralité, la préservation de l'environnement, la transition énergétique et climatique**. Cette position répond au projet de la Commission européenne en cours de discussion au Parlement européen, ainsi qu'à la position de l'État français. Ces propositions ont été partagées en Pays de la Loire avec les organisations représentatives de l'agriculture, de l'agroenvironnement et l'alimentaire.

La Région s'appuie sur sa compétence en matière de développement économique, d'environnement, de formation, de développement territorial, en lien avec sa volonté d'agir sur la santé et la gestion de l'eau, ainsi que son expérience d'autorité de gestion sur le deuxième pilier (Feader) 2014 - 2020.

La Région porte une vision politique globale de la PAC qui ne veut pas cloisonner les outils de financement (fonds européens PAC 1^{er} et 2^e piliers, fonds nationaux dont Région, autres financements européens), pour être lisible auprès des citoyens et des entreprises sur la mobilisation des moyens publics en faveur de l'agriculture, l'alimentation et la ruralité.

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

*visant un développement équilibré sur les trois piliers : économie, environnement, social.

PARTIE 1

VISION ET PROPOSITIONS DES PAYS DE LA LOIRE SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST 2020

I. DES DÉFIS MAJEURS : UNE PAC NÉCESSAIRE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ALIMENTAIRE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

En Pays de la Loire, l'agriculture et l'agroalimentaire constituent le **1^{er} secteur économique régional**. Il pèse **20 milliards d'euros** de chiffre d'affaires par an avec une **diversité** de filières animales et végétales et de débouchés du local à l'international. Ces filières pourvoient **170 000 emplois** répartis sur tout le territoire et alimentent de nombreux emplois indirects en termes de services à l'agriculture et à la population, dans le tourisme et la pluri-activité. L'agriculture, qui met en valeur et entretient **72% de la surface du territoire** dont des espaces sensibles et remarquables, a un rôle majeur à jouer en termes de préservation des paysages, de biodiversité, de ressource en eau et de lutte contre le changement climatique.

Pour les Pays de la Loire, la future PAC devra être ambitieuse et répondre à des défis majeurs à la hauteur de ces nombreux biens et services fournis par l'agriculture et l'alimentation :

- **Économiques** : les entreprises agricoles sont à la base des filières alimentaires, de territoires vivants, de paysages entretenus. Or les revenus agricoles sont aujourd'hui inférieurs à ceux d'autres secteurs et soumis à des aléas croissants. La valeur ajoutée de la production agricole est régulièrement en baisse du fait d'une baisse relative des prix des produits agricoles et d'une hausse du coût des moyens de production. L'obtention d'une **rémunération juste et suffisante de la production par l'accroissement de la valeur ajoutée et sa juste répartition** est un défi prioritaire **pour assurer la pérennité et la résilience des entreprises agricoles et alimentaires**.
- **Alimentaires** : l'accès à une alimentation en quantité suffisante reste un problème pour une partie de la population. Surtout, les citoyens demandent de plus en plus l'accès à **des produits de proximité, sains, de qualité, respectueux de l'environnement et du bien-être animal**. La demande de traiter le **lien alimentation-santé** s'accroît et les pouvoirs publics doivent y répondre. Pour autant, la notion de **prix juste** est à consolider avec le consommateur dont les habitudes alimentaires changent, surtout pour la jeunesse, mais dont le consentement à payer reste incertain. La **fonction nourricière** des filières doit être reconnue à sa juste valeur.
- **Sociaux** : l'agriculture et l'agroalimentaire peuvent prendre une part significative dans la **bataille pour l'emploi**. Les chefs d'entreprises et salariés de l'agriculture ou de l'agroalimentaire sont aussi de plus en plus soucieux de leur **bien-être au travail**. L'agriculture est aussi confrontée au défi du **renouvellement des générations**. Enfin la **reconnaissance du métier** d'agriculteur, qui ne représente plus que 4% de la population active en Pays de la Loire, est une demande forte.

• **Environnementaux** : l'état préoccupant des milieux (masses d'eau dégradées, effondrement de la biodiversité) et l'urgence du changement climatique imposent une évolution des modèles agricoles et alimentaires. Un tiers de la région connaît désormais chaque année une situation de stress hydrique. L'agriculture doit mieux contribuer à la reconquête du bon état des eaux, à la préservation de la biodiversité, au stockage du carbone, atténuer l'impact du changement climatique et s'y adapter elle-même. La transition énergétique est une opportunité pour qu'elle demeure une source d'activité secondaire, après la fonction alimentaire, pour les entreprises.

• **Territoriaux** : chaque citoyen urbain et rural souhaite garder un cadre de vie harmonieux en Pays de la Loire. Le maintien des **équilibres de développement entre les territoires ruraux et urbains** est essentiel.

Pour répondre à ces nouveaux défis, les entreprises agricoles et alimentaires devront rapidement faire évoluer leur stratégie d'entreprise vers la **durabilité** (économique, sociale et environnementale) et l'**agroécologie**, et adapter leurs moyens de production en conséquence. L'agroécologie est un ensemble de principes de conduite des systèmes de production agricoles qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les agro-écosystèmes et visent un équilibre durable entre le sol, l'air, l'eau, les animaux et les végétaux. Les agriculteurs ont su répondre à des demandes de transition de leur modèle. La prise en compte de l'environnement peut être une opportunité pour que les agriculteurs soient identifiés comme de véritables acteurs des politiques environnementales mais, pour beaucoup d'entreprises, ce changement reste difficile à engager quand il s'agit d'abord de dégager un revenu et de s'adapter aux aléas. On constate en particulier une variabilité croissante de la performance des entreprises selon leur capacité à s'adapter et ce malgré les politiques publiques mises en œuvre. La PAC doit donc d'abord créer les conditions d'une **agriculture résiliente en accompagnant les entreprises de manière équitable et dans une logique de progrès pour tous**.

L'agriculture s'oriente de plus en plus vers une **diversification** des systèmes de production pour valoriser les potentialités du territoire et répondre à différents marchés. Le seul modèle de filière national orientant les marchés ne suffit plus. La future PAC devra **s'adapter à la diversité des systèmes agricoles et alimentaires ancrés sur un territoire** s'ils sont durables et créent de la valeur sur les territoires.

Enfin, à la différence d'autres productions de biens industriels, l'agriculture travaillera toujours sur des agrosystèmes et doit donc composer avec les cycles du vivant (air, eau, sol, animaux et végétaux) souvent complexes et longs à réagir. Demain, elle sera particulièrement exposée aux conséquences du changement climatique et de la mondialisation sur les écosystèmes, notamment le manque d'eau, les épisodes climatiques extrêmes et les problèmes sanitaires. La future PAC, et l'ensemble des politiques économiques liées à l'agriculture et l'alimentation, devront offrir **aux entreprises la visibilité nécessaire pour anticiper les évolutions sur le long terme et trouver les ressources pour s'adapter**.

II. LES OBJECTIFS DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR LA PAC 2020 : QUATRE ORIENTATIONS MAJEURES ET UN ENJEU DE SIMPLIFICATION

Une **politique agricole et alimentaire commune ambitieuse** doit mieux accompagner demain la mutation des entreprises agricoles et agroalimentaires pour répondre à ces défis. Elle retrouvera ainsi pleinement son sens pour tous les citoyens, plus que jamais préoccupés par le contenu de leur alimentation en lien avec leur santé. Par rapport à la PAC actuelle, il est donc nécessaire d'en réorienter les objectifs et les modes d'actions.

La Région défend quatre objectifs pour la PAC post 2020 :

- une agriculture qui fait face au défi du **renouvellement des générations** ;
- une agriculture **résiliente** : l'importance du soutien au revenu, de la gestion des marchés et de la création de valeur ;
- une agriculture qui relève les défis économiques, sociaux, environnementaux : accroître la transition des entreprises vers **la durabilité et l'agroécologie** ;
- l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt **au cœur des territoires et de la ruralité**.

Le principal enjeu est aujourd'hui de se donner les moyens d'une politique **ambitieuse** avec un **budget fort** au service de tous les citoyens et une **politique plus lisible et simplifiée** pour les bénéficiaires et l'administration.



© Région Pays de la Loire / A. Monié - Les beaux matins

1

UNE AGRICULTURE QUI FAIT FACE AU DÉFI DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

La dynamique que connaît la Région en termes d'installation de jeunes agriculteurs doit être poursuivie et amplifiée pour faire face au renouvellement nécessaire des générations. Près de 50% des agriculteurs ont plus de 50 ans, avec des enjeux encore plus forts sur certains territoires.

La Région souhaite que le renouvellement des générations reste une **priorité du budget** de la PAC, allant au-delà du budget de 2%, ce qui est le cas de la France aujourd'hui. Les outils des 1^{er} et des 2^e piliers y contribuent, ainsi que l'ensemble des politiques sectorielles nationales : foncier, fiscalité, emploi, formation... Une meilleure **coordination des interventions** est nécessaire et sera efficace si elle est organisée d'abord à une échelle de proximité, au plus près des entreprises.

La Dotation jeune agriculteur, socle du soutien à l'installation

La **Dotation jeune agriculteur (DJA)** est l'outil clef pour accompagner la trésorerie et sécuriser la création d'entreprise.

La Région défend le maintien d'un soutien de la DJA pour des projets viables. La Région défend le principe du maintien d'un **taux de cofinancement de 80% pour cette aide**. Elle soutiendra le principe d'une **définition commune de l'actif agricole** au niveau national permettant de préserver un modèle d'agriculture dit « familial ». La Région est favorable à une **harmonisation sur le niveau de soutien** de la DJA au niveau national, voire européen, pour éviter les distorsions trop fortes sur le montant des aides (le montant moyen de la DJA en Pays de la Loire en 2018 était de 27 000 €). La Région défendra le relèvement de **l'âge limite pour bénéficier des aides à l'installation à 45 ans** pour tenir compte de l'évolution des parcours professionnels et du recul de l'âge de la retraite.

Pour simplifier la DJA, il serait utile de revoir l'articulation de certaines modulations avec d'autres mesures qui accordent également une priorité ou une majoration de l'aide pour les jeunes agriculteurs.

Développer l'accompagnement en faveur de projets d'installation diversifiés et viables

La Région souhaite que les politiques publiques à l'installation apportent au jeune agriculteur des **ressources adaptées à la diversité des projets et compétences** (accompagnement humain, formation, capital financier, foncier, ...). Le **projet d'entreprise** et **l'acquisition des compétences** restent les outils socles pour assurer la viabilité et la pérennité des projets qui bénéficient des aides.

Dans sa mise en œuvre, la DJA doit laisser plus de souplesse au porteur de projet pour construire et ajuster son plan d'entreprise en cours d'exécution tout en s'assurant que la DJA accompagne des projets réellement **viables**. Pour assurer la bonne mise en œuvre du plan, l'implication dans un **suivi en post installation**, avec la participation à des **formations stratégiques** sur la multi-performance ou l'agro-écologie et des groupes de progrès, devrait être fortement encouragée.

Renforcer l'accompagnement à la transmission

Pour faire face au besoin de renouvellement, il s'agira aussi de mieux favoriser la **transmission des entreprises** avec de nouveaux modèles possibles à imaginer.

La Région défend l'intérêt de développer un **parcours d'accompagnement à la transmission et l'installation coordonné au niveau régional, en complément de la DJA**. Ce parcours devra être partagé collectivement avec les acteurs des territoires et des filières (chambre consulaire, syndicats, associations, groupes de développement, organisations de producteurs, organismes bancaires, de formation, administrations, etc.). La capacité de ce réseau à innover et expérimenter de nouvelles solutions au plus près du terrain sera essentielle pour être à la hauteur du besoin de renouvellement.



2

**UNE AGRICULTURE
RÉSILIENTE :
L'IMPORTANCE DU
SOUTIEN DIRECT AU
REVENU, DE LA GESTION
DES MARCHÉS ET DE LA
CRÉATION DE VALEUR
SUR LE TERRITOIRE**

Maintien des aides au revenu comme condition pour la transition agroécologique

Sur les dernières décennies, les prix payés à la production agricole n'ont pas augmenté proportionnellement aux moyens nécessaires à leur production (consommations intermédiaires). Les produits alimentaires sont de plus en plus transformés et la part de la valeur revenant à l'agriculteur dans le produit fini est en baisse relative. La juste répartition de la valeur ajoutée est questionnée au sein des filières. Les agriculteurs se trouvent soumis à une forte pression du marché ne permettant pas, dans la majorité des cas, de dégager un revenu suffisant de leur production. Le revenu des agriculteurs reste inférieur aux autres secteurs de production et est constitué pour une part importante d'aides publiques. En 2017, une entreprise agricole sur deux aurait un résultat négatif sans aide publique. Les aides publiques contribuent aussi globalement à limiter la disparité des résultats des entreprises agricoles.

Depuis longtemps, une solution est plutôt cherchée dans la concentration des moyens de production (regroupement d'exploitations) et l'augmentation de la productivité du travail qui se traduit par la baisse du nombre d'actifs. Ce mouvement n'est pas incompatible avec une certaine amélioration de la prise en compte de l'environnement, du bien-être du travail de l'agriculteur ou des animaux. Pour autant, la capacité de résilience de ce modèle est questionnée car il dépend d'intrants soumis à des fluctuations de prix mondiaux (engrais, énergie non renouvelable, aliments du bétail), d'aides publiques et d'aléas de marchés. D'autres pistes contribuant mieux à la création de richesses et à la préservation de l'emploi mériteraient d'être développées. Pour créer les conditions favorables à la résilience des systèmes agricoles, **le maintien d'une aide au revenu pour l'agriculture reste une nécessité forte et élémentaire pour la prochaine PAC.**

La Région souhaite que **le 1^{er} pilier de la PAC reste consacré en priorité aux aides directes au revenu adossé à des mesures de gestion de marchés. Un 2^e pilier fort est nécessaire pour accompagner la transition agroécologique par des solutions adaptées et coconstruites avec les acteurs locaux. Un lien fort entre le 1^{er} et le 2^e pilier** permettra d'assurer l'efficacité et la lisibilité de la future PAC pour emmener les agriculteurs vers la transition. La Région restera vigilante sur les éco-schémas afin d'éviter que ce nouveau dispositif ne complexifie davantage la PAC.

Il faudra reconnaître la capacité de l'agriculture à apporter des solutions pour un « *new Green deal* » européen, notamment dans la lutte contre le changement climatique et la bioéconomie, et adosser les budgets nécessaires au-delà de la PAC.

Pour les aides au revenu, la Région soutient un certain renforcement de la **conditionnalité des aides** à de bonnes pratiques, **pour autant qu'elles soient simples et adaptées à la réalité du terrain.** Pour une plus juste répartition au niveau européen, la Région défend le principe d'un plafonnement des aides (réduction des paiements) simple et lisible pour tous les citoyens. La Région est favorable au maintien du paiement redistributif sur les exploitations qui prend en compte les **systèmes de production plus intenses en travail** (jusqu'à 50 ha au niveau actuel).

À terme, il pourrait être intéressant de prendre en compte l'actif dans la répartition des aides à l'échelle nationale, à condition qu'une définition claire et commune soit établie.

Au-delà de la PAC, des leviers pour le revenu des entreprises agricoles et alimentaires sont à défendre au niveau de l'État français tels que la fiscalité, les accords commerciaux, l'encadrement de la production. La Région souhaite que l'État français prenne en compte dans ses décisions le nécessaire soutien au revenu des agriculteurs.

Renforcement des mesures de marchés pour faire face aux aléas

La volatilité des prix s'est aussi accrue sous l'effet de la dérégulation des marchés (exemple : suppression des quotas laitiers), des aléas sanitaires ou climatiques et de la demande mondiale touchée par la crise économique. La variabilité du revenu des agriculteurs s'accroît en conséquence. La PAC actuelle (en particulier son 1^{er} pilier) n'a pas suffisamment permis d'éviter et de régler les crises agricoles, ni d'organiser la chaîne alimentaire pour mieux créer et répartir la valeur ajoutée dans un marché plus ouvert. Cela a entraîné des crises agricoles dans plusieurs filières, notamment animales en 2015, qui se répètent à intervalles réguliers. Cette situation a pour effet de déstabiliser la production avec une disparition des exploitations les plus fragiles et donc une perte d'emploi en milieu rural, même si le regroupement et le recours accru au salariat compensent partiellement. Le potentiel de production s'en trouve également affecté de manière plus ou moins temporaire selon les filières.

La Région défend le **renforcement des mesures de prévention des risques et de gestion des marchés** telles que les fonds de mutualisation, l'outil de stockage, les assurances et l'épargne de précaution.

En complément de la PAC, la Région souhaite qu'une **régulation plus importante des produits entrants sur le marché communautaire** soit mise en œuvre pour éviter les distorsions avec les modes de production européens.

La Région est contre l'adoption de **traités commerciaux de libre-échange** tels que le CETA et l'accord avec le Mercosur qui feraient de l'agriculture une variable d'ajustement et déstabiliseraient les marchés européens, particulièrement en viande bovine.

La Région souhaite que l'État réaffirme son rôle de **protection dans l'anticipation et la gestion des crises climatiques, sanitaires et de marché** qui ont un impact économique sur les filières, y compris les plus petites dont la pérennité est menacée et qui sont pourtant essentielle à la résilience de l'économie agricole (cuniculture, apiculture, horticulture...). Elle demande l'abaissement du seuil de perte donnant lieu à compensation au niveau de ce qu'autorise le règlement européen.

Élargissement des interventions sectorielles en lien avec les organisations de producteurs

La Région est favorable au renforcement du rôle des **organisations de producteurs** pour mieux construire et orienter les modèles de production vers les marchés sur le plus long terme avec une juste répartition de la valeur ajoutée. Les programmes opérationnels ont pour atout d'impliquer directement les filières dans leur mise en œuvre d'une stratégie partagée en faveur de la création de valeur ajoutée et la transition agroécologique en lien avec les organisations de producteurs reconnues.

La Région soutient la mise en œuvre de **programmes opérationnels**, comme c'est le cas des secteurs fruits et légumes, et leur ouverture à de nouvelles filières à fort enjeu de restructuration tel que le propose le règlement européen.

La filière viande bovine est particulièrement concernée en Pays de la Loire (1^{er} cheptel allaitant au niveau national). En lien avec ces programmes, la Région soutiendra le maintien des **aides couplées** à la production et souhaite que le règlement européen autorise à maintenir les dotations budgétaires à leur niveau actuel (15% de l'enveloppe nationale),

Créer un lien fort entre les 1^{er} et 2^e piliers pour soutenir nos modèles de polycultures élevage vers la création de valeur et la transition agroécologique

Le grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie) est un bassin de production significatif à l'échelle européenne avec un modèle agricole de polycultures élevage formé d'exploitations diversifiées et de taille moyenne, adossé à des filières de transformation et de distribution alimentaire importantes pour créer de la valeur. En particulier, les systèmes d'élevage de ruminants basés sur la valorisation de systèmes herbagers sont un atout du grand Ouest pour cette création de valeur et pour l'agroécologie. Leur maintien est donc un enjeu prioritaire pour la Région.

Pour autant, rapportée au nombre d'actifs, la valeur ajoutée de la production reste inférieure à la majorité des autres régions françaises. Les filières agricoles et alimentaires du grand Ouest, plus intenses en travail et en capital, sont aujourd'hui fragilisées par un manque de valeur ajoutée, une différenciation trop faible des produits sur les marchés, l'évolution des modes de consommation, et la hausse des coûts de production. Le grand Ouest est donc confronté au défi de la **transformation du modèle de production agricole et alimentaire** afin de créer plus de **valeur ajoutée, contribuer à la transition agroécologique et maintenir des territoires vivants avec des systèmes de production viables et durables**. Il est im-

portant que cette transformation se fasse en cohérence avec les attentes des marchés, du local à l'international, et trouvent un écho dans le consentement à payer des consommateurs. Il faudra également assurer une répartition équitable de la valeur créée de l'amont à l'aval.

Pour accompagner ces mutations, le **maintien d'un soutien des aides de la PAC au même niveau** qu'aujourd'hui est essentiel mais ils doivent aussi être **mieux orientés vers les besoins du territoire**. Or le grand Ouest a enregistré sur la PAC actuelle un recul net des aides publiques, compte tenu de la mise en œuvre de la convergence des aides du 1^{er} pilier à l'échelle nationale et du transfert de crédits vers le 2^e pilier au bénéfice premier de l'indemnité compensatoire du handicap naturel (ICHN), qui la concerne peu et ne tient pas compte des enjeux de valorisation des produits.

La Région soutient la proposition de la Commission européenne et de la France que la répartition des aides au revenu puisse être **ajustée à l'échelle de quelques grands bassins de production infra-nationaux** confrontés à des conditions socio-économiques ou agromonomiques similaires, comme c'est le cas pour le grand Ouest. La Région souhaite que la **convergence interne du paiement de base** soit organisée à cette échelle.

À l'échelle du grand Ouest, il s'agirait aussi de **mieux coordonner les politiques de soutien de la PAC** en faveur de la transition agroécologique et du renouvellement de génération (aides au revenu, ecoscheme, programmes opérationnels, aides du 2^e pilier) avec les **stratégies de développement économique de tous les acteurs** (organisations de producteurs, transformateurs, distributeurs, chambres consulaires, structures de développement, enseignement supérieur et recherche,...) et des pouvoirs publics État et Région (plans de filière).

La Région propose, à titre expérimental, qu'une **instance de concertation à l'échelle du grand Ouest**, copilotée par le représentant de l'État et les Régions concernées, associant également les représentants des organisations agricoles et alimentaires, soit réunie périodiquement. Elle aurait pour mission de **partager les orientations communes à mettre en œuvre sur l'ensemble des soutiens de la PAC (1^{er} et 2^e piliers) pour relever les défis propres à l'agriculture et l'alimentation durables du grand Ouest**. Cette position consultative sera portée auprès de l'État en tant qu'autorité de gestion du Plan stratégique national et des Régions concernées, pour les mesures du 2^e pilier qu'elles géreront par délégation.



© Région Pays de la Loire / M. Gross

3

**UNE AGRICULTURE
QUI RELÈVE LES DÉFIS
ÉCONOMIQUES,
SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX :
ACCROÎTRE LA
TRANSITION DES
ENTREPRISES VERS
LA DURABILITÉ ET
L'AGROÉCOLOGIE**

Au stade actuel, les principaux enjeux régionaux transversaux sur la transition vers l'agro-écologie sont ceux liés à l'eau, la biodiversité et le changement climatique :

- des enjeux de **valorisation des bonnes pratiques agricoles** qui contribuent à des enjeux multiples : stockage carbone, biodiversité, eau, comme l'entretien des structures bocagères, le maintien des prairies naturelles... auxquels les futurs éco-schémas pourraient répondre ;
- des enjeux de **soutien à l'évolution des systèmes agricoles** sur l'ensemble de la région, au vu des enjeux transversaux liés à l'eau, la biodiversité, au changement climatique, notamment le stockage de carbone, la baisse des usages de phytosanitaires et la préservation du potentiel pollinisateur ;
- des enjeux **localisés sur des territoires à enjeu fort** : Biodiversité Natura 2000, captage d'alimentation en eau potable, bassins versants de masses d'eau en mauvais état... qui nécessitent un appui ciblé (type MAEC), à renforcer par des stratégies territoriales multithématiques : énergie, climat, économie circulaire... pouvant mobiliser différents dispositifs ;
- des enjeux **d'adaptation au changement climatique** notamment vis-à-vis de la gestion durable de la ressource en eau ; la Région défendra le principe d'une gestion collective partagée avec un plan stratégique combinant une amélioration de l'efficacité de l'usage : changement de pratiques agronomiques, nouvelles variétés, réduction de pression sur le milieu, et une meilleure valorisation de la ressource dans le produit fini, avec des outils de stockage adaptés au territoire ;
- des enjeux de maintien des races locales menacées dans un objectif de valorisation de ces **ressources génétiques** au service de la création de valeur ajoutée et de la transition agro-écologique.

L'éco-schéma pour des pratiques plus favorables insuffisamment valorisées par les marchés de produits agricoles et alimentaires

L'éco-schéma est un nouveau dispositif du 1^{er} pilier proposé par la Commission européenne pour aider les agriculteurs souhaitant aller au-delà des bonnes pratiques agroenvironnementales minimales qui conditionneront l'accès aux aides de la PAC ; ces dernières étant elles-mêmes renforcées par rapport à la PAC actuelle. Il s'agirait d'un paiement annuel pour la reconnaissance de pratiques plus favorables déjà mises en œuvre par les agriculteurs, et non d'un contrat pluriannuel d'aide à la transition agroécologique. Pour autant, ce soutien sous forme de paiement annuel ne devrait pas déconnecter les bénéficiaires de la recherche de valeur ajoutée sur la production (via des systèmes de qualité, circuits de proximité par exemple).

Le contenu des mesures, leur articulation avec les dispositifs du 2^e pilier (dont les mesures agroenvironnementales) et les budgets consacrés ne sont pas clairement définis dans la proposition. En première approche, l'éco-schéma semble plutôt complexifier la lisibilité des soutiens de la PAC.

La Région est favorable à la mise en œuvre d'un éco-schéma s'il est mobilisé pour accompagner la **rémunération des services agro-environnementaux correspondant au maintien de pratiques agricoles simples, assez généralisées, sur tout le territoire et générant un surcoût permanent** qui ne peut être supporté directement par le marché : maintien des prairies permanentes pour de l'élevage, entretien des éléments paysagers et infrastructures écologiques (complexe bocager, mares, etc.) par exemple.

Ces éco-schémas seront à mettre en cohérence avec les **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) du 2^e pilier**, celles-ci devant soutenir en priorité l'adaptation des systèmes agricoles pour répondre aux enjeux environnementaux et le maintien de certaines pratiques (absence d'intrants, retard de fauche...) dans des zones à fort enjeux, comme les territoires Natura 2000 ou les bassins versants et captages d'eau prioritaires.

Concernant le volet agro-environnemental de la PAC, la Région souhaite travailler dans la perspective d'une articulation performante entre les dispositifs du 1^{er} pilier et du 2^e pilier en proximité.

Compte tenu des objectifs de soutien au revenu sur le 1^{er} pilier et d'un 2^e pilier fort sur la transition agroécologique (voir ci-après), la Région n'est pas favorable à fixer dans le règlement européen une part minimale du budget à consacrer à l'agroenvironnement sur le seul 1^{er} pilier et préférerait un **objectif budgétaire qui intègre l'ensemble des soutiens à la transition agro écologique de la PAC (1^{er} et 2^e piliers)**.

Un contrat de transition vers la durabilité et l'agroécologie : socle des aides aux entreprises

Pour la Région, le 2^e pilier est l'outil adapté pour accompagner les projets de transition des entreprises vers la durabilité et l'agroécologie. Par une gestion partagée avec les acteurs à l'échelon territorial, on développe la capacité de « faire avec » les entreprises pour trouver des solutions et ne pas leur imposer des moyens inadaptés.

La Région soutiendra les **projets de filières territoriaux pour les changements de systèmes agroécologique** (adaptation et atténuation du changement climatique, réduction des intrants dont produits phytosanitaires, autonomie alimentaire, ...) et **projets agroenvironnementaux localisés sur certains territoires (eau, biodiversité, changement climatique)**. Pour les entreprises agricoles, la Région souhaite s'impliquer dans la mise en œuvre d'un **contrat de transition** qui repose sur un **projet stratégique** piloté par le chef d'entreprise. Construit dans une **logique de progrès**, ce soutien devrait être accessible à l'ensemble des exploitations quel que soit leur niveau de performance initial. Il doit en revanche engager une réflexion globale sur l'organisation du système de production, les ressources nécessaires (foncier, capital, connaissances...) et montrer une **amélioration significative de sa perfor-**

mance sur les trois leviers économique, environnemental et social au travers d'un bilan qui serait réalisé à l'issue du projet avec un débouché possible sur une certification environnementale reconnue.

Le chef d'entreprise pourrait ainsi avoir accès à un **panel d'aides du 2^e pilier de la PAC** pour l'accompagner : formation, investissement, groupes de développement (coopération), mesures agroenvironnementales et climatiques, etc. tels que ceux proposés dans le règlement européen sans avoir à justifier à chaque fois de l'opportunité de sa démarche. Il pourra également être prioritaire dans l'accès aux aides.

Pour engager une transition, l'entreprise agricole engage une prise de risque majeure sur son résultat économique qui n'est pas accompagnée aujourd'hui avec les outils de la PAC, en particulier les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

La Région souhaite ouvrir dans le cadre du règlement européen la possibilité d'expérimenter une **aide forfaitaire** (dotation) permettant de faire face aux aléas dans les trois ans suivant l'engagement dans la démarche de transition agroécologique. Cette aide forfaitaire va également dans le sens de la simplification.

La **modernisation des outils de production agricole**, fortement soutenue dans le programme de développement rural (FEADER) 2014-2020, sera mise à contribution pour accompagner la transition alimentaire, énergétique et climatique. La Région étudiera l'intérêt d'un recours à des **instruments financiers en complément des aides sous forme de subvention** (fonds de garanties, prêts de développement) pour augmenter l'effet levier des aides publiques.

La Région veillera également à préserver des **dispositifs de soutien adaptés aux zones agricoles présentant un enjeu majeur pour l'environnement**, notamment : les zones Natura 2000, en particulier les grandes zones humides régionales, et les zones à enjeu fort pour la qualité de l'eau...

L'organisation de la chaîne alimentaire en faveur de la transition

La PAC doit favoriser une meilleure **organisation de la chaîne alimentaire** (production, transformation, distribution, consommation) pour faire en sorte que les productions agricoles répondent mieux aux attentes de tous les marchés (du local à l'international) et trouvent leur place dans une logique intégrée (économie circulaire).

La **modernisation des outils de transformation des produits alimentaires** pourra être accompagnée pour créer de la valeur ajoutée sur la production régionale, améliorer les conditions de travail, favoriser l'innovation sur les produits et process, développer la bioéconomie (valorisation de la biomasse agricole) et l'économie circulaire, et réduire l'impact environ-

nemental. Dans ce cadre, l'accompagnement d'un **contrat de transition vers la durabilité** avec un appui par plusieurs outils (dont des formations pour les chefs d'entreprise et salariés) pourrait être encouragée comme en agriculture.

Les Pays de la Loire sont une des régions leader en matière de **signes de qualité**, y compris l'agriculture biologique. Des marges de développement sont possibles pour accompagner la demande des consommateurs.

Avec la future PAC, la Région souhaitera encourager les **filières qualité** à développer de nouvelles démarches qui répondront à la demande des consommateurs, intégrer des enjeux sociaux et environnementaux dans leurs cahiers des charges, se faire connaître et s'organiser (coopération).

La Région souhaite particulièrement que la PAC continue à encourager le développement des **filières en agriculture biologique**, y compris par **l'aide à la conversion**. La Région souligne l'importance que le soutien public soit corrélé à **l'organisation des marchés** pour les différentes productions en agriculture biologique pour assurer un équilibre entre l'offre et la demande et une juste rémunération des producteurs.

Les défis agroécologiques en élevage : bien-être et autonomie protéique

La dépendance du grand Ouest vis-à-vis de l'importation de protéines végétales principalement du soja (3,5 millions de tonnes d'équivalents tourteaux par an à l'échelle nationale) est un facteur de fragilité important pour l'activité d'élevage du point de vue de l'impact environnemental, des attentes sociétales en termes de traçabilité et des aléas de marchés.

Dans la suite du projet SOS protéine (2015-2020) soutenu en Bretagne et en Pays de la Loire, la Région souhaite que la PAC soit mobilisée pour accompagner **un plan global de relance de la production des protéines végétales** (culture de protéagineuses et légumineuses) construit avec les acteurs du grand Ouest. Plusieurs outils proposés par la PAC pourront être mobilisés de manière coordonnée : soutien à l'aide couplée (1^{er} pilier) à l'innovation, aux outils de production et de transformation, à la structuration de filières.

La reconnaissance du **bien-être animal** dans la production devient rapidement un enjeu de compétitivité pour un consommateur de plus en plus sensible à cette question dans son acte d'achat.

La Région soutient un accompagnement de la PAC pour aider les entreprises à évoluer vers des pratiques favorisant le **bien-être animal**. Plusieurs outils pourront être mobilisés comme l'innovation, l'intégration dans des démarches certifiées, les investissements, le transfert de connaissances.

Diffuser l'innovation agricole et alimentaire au service de la transition agroécologique

La Région soutient un accompagnement prioritaire par les politiques européennes de **l'innovation collective** en agriculture et en alimentation.

Pour la Région, il faut continuer à traiter l'innovation au cœur de la PAC, dans une approche de coopération entre les agriculteurs, les acteurs de la recherche et du développement sur le territoire. La Région souhaite continuer à s'impliquer dans le Partenariat européen à l'innovation (PEI).

À côté de la PAC d'autres leviers de soutiens publics européens à l'innovation devront être mobilisés pour contribuer à la transition agricole et alimentaire, notamment sur les enjeux climatiques, et la bioéconomie.

La Région portera une attention soutenue au fait que soit assurée, notamment via les soutiens de la PAC, une **diffusion large de connaissances** auprès de toutes les entreprises pour réussir la transition agricole et alimentaire.

Pour cela, la Région défendra plutôt le recours à du **conseil stratégique** ou la **participation à des formations ou actions de démonstration** sur l'agroécologie et la durabilité, selon le besoin du chef d'entreprise, pour mettre en œuvre la démarche de transition qu'il portera et non dans une approche prescriptive descendante telle que proposée aujourd'hui par la Commission.

De même, la **réflexion collective dans des groupes de développement** sera encouragée. Il est important que les objectifs soient définis par le groupe lui-même sur les enjeux de transition agroécologique qu'ils souhaitent travailler en pratique (par exemple, adaptation au changement climatique, amélioration de la santé et du bien-être animal, reconquête de la qualité de l'eau).

Ces groupes seront développés autant que possible en proximité pour rassembler largement. L'ouverture de ces groupes à des **acteurs agricoles** (recherche, conseil) **et non agricoles** (collectivités locales, association, etc.) sera encouragée pour trouver des solutions partagées (cf. chapitre 4, p31).



© Région Pays de la Loire / M. Caross

4

**PLACER L'AGRICULTURE,
L'AGROALIMENTAIRE
ET LA FORÊT
AU CŒUR DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ**

Développer des projets de territoires partagés entre acteurs agricoles et ruraux

Pour accompagner efficacement la transition agricole et alimentaire, il sera important de mieux décloisonner les politiques de soutien au monde rural, à l'agriculture et à l'agroenvironnement (eau, biodiversité, climat-air-énergie). Les projets des territoires doivent **mieux prendre en compte la valeur de l'agriculture et de l'alimentation dans le développement rural, notamment dans les politiques publiques locales** (foncier, économie, cadre de vie, gestion de l'eau, déchets, emploi...), mieux concilier les usages du territoire, mieux favoriser le partage des connaissances, les coopérations et l'émergence de nouvelles innovations. Les entreprises agricoles et alimentaires doivent aussi s'impliquer plus largement dans le développement de leur territoire pour être reconnues.

Afin d'inciter un plus grand nombre d'acteurs à s'engager dans la transition agricole et alimentaire, la Région défend l'intérêt de soutenir dans le cadre de la PAC, des **projets collectifs volontaires et partagés sur des territoires de proximité entre les entreprises agricoles et alimentaire et les acteurs ruraux**.

Une approche méthodologique à plusieurs échelles sera nécessaire pour faire émerger et développer ces projets.

- **Au niveau régional** : les thématiques stratégiques seraient choisies dans un cadre d'intervention partagée avec les acteurs publics et privés concernés ; par exemple, installation-transmission, circuits alimentaires de proximité, gestion de l'eau, biodiversité, climat, transition énergétique, bioéconomie, économie circulaire et gestion des déchets, atténuation et adaptation au changement climatique...
- **Au niveau local (du type petite région agricole)** : les actions soutenues devront être bâties dans une logique de projet en visant des résultats opérationnels rapides et évaluables (performance),
- **Au niveau des entreprises agricoles et alimentaires** : la mise en œuvre des actions ferait appel aux mesures proposées dans le 2^e pilier de la PAC (cf. chapitre 3), dont les mesures agroenvironnementales évolutives et les contrats de transition agroécologique. Les agriculteurs engagés dans un projet de territoire seraient prioritaires pour accéder aux aides.

Dans le cadre de ces projets, même si la PAC concerne l'agriculture, l'alimentation, la forêt et le territoire, la Région sera attentive à renforcer un **lien terre mer** dans les actions menées, au regard des impacts de l'activité agricole sur la ressource en eau et des synergies économiques possibles sur les territoires littoraux.

Accompagner la filière forêt-bois sur le territoire

La **forêt et la filière bois** sont également un pilier de l'économie rurale et contribuent aux enjeux du changement climatique, de la préservation de la biodiversité, de la reconquête de la qualité de l'eau.

La Région soutient le **maintien d'un accompagnement de la filière forêt-bois dans le 2^e pilier** de la future PAC, notamment sur les enjeux d'investissements sur l'amont forestier (desserte, reboisement) et sur les actions territoriales (Stratégie locale de développement forestier).

Au travers d'un Plan régional de soutien à la filière forêt-bois, la Région a souhaité valoriser les atouts de la filière forêt-bois régionale et renforcer sa dynamique au service des entreprises et des territoires. En complément des orientations stratégiques adoptées par la Région depuis décembre 2015, la Région concrétise ainsi son ambition pour favoriser le développement équilibré de ses filières emblématiques. Cette ambition est accentuée par les enjeux associés à la transition écologique sur lesquels la Région est par ailleurs pleinement engagée. Dans ce double contexte, et compte tenu des multiples services économiques, environnementaux et sociaux produits par la filière forêt-bois, la Région s'engage auprès de la filière forêt-bois régionale.



© Région Pays de la Loire / J. Herman - Les beaux matins

5

**SE DONNER LES MOYENS
D'UNE POLITIQUE
LISIBLE ET SIMPLIFIÉE
POUR LES BÉNÉFICIAIRES
ET LES ADMINISTRATIONS**

La complexité de la PAC actuelle est un constat partagé par les bénéficiaires et l'administration publique. Cela freine son efficacité. Les bénéficiaires demandent de la simplification, plus de capacité d'innovation et de souplesse pour y adhérer vraiment.

Une gouvernance réellement partagée entre État, Région et profession au niveau régional et national

Pour s'impliquer, les bénéficiaires de la PAC souhaitent d'abord mieux comprendre son fonctionnement et en être réellement acteurs. La Région considère que le **niveau régional est le niveau opportun pour piloter le 2^e pilier de la PAC (Feeder)**. Cela donne aussi une capacité d'adaptation aux réalités territoriales de cette politique et donc permet de viser plus de performance dans sa mise en œuvre.

Dans le cadre du Plan stratégique national, l'État français a proposé que la Région conserve un **rôle d'Autorité de gestion du 2^e pilier (Feeder) sur plusieurs mesures qui nécessitent une adaptation territoriale** dont les dispositifs en faveur de l'investissement, l'installation, la coopération, le conseil, la formation, les mesures forestières, les mesures agroenvironnementales apicoles et de protection des races menacées, la démarche Leader, les mesures forestières, les contrats Natura 2000.

La Région prend acte de cette clarification mais déplore la reprise de la gestion des aides surfaciques, en particulier pour les MAEC territorialisées.

La Région reconnaît la nécessité d'une **harmonisation au niveau national sur certaines interventions**, surtout pour le niveau d'aide. Cependant, la Région ne pense pas qu'un cadre national juridique contraignant sur l'ensemble des conditions de mise en œuvre des dispositifs soit nécessaire pour cela, comme pour la période actuelle. La Région est favorable à agir dans une situation de vraie responsabilité, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

La Région souligne la qualité du dialogue qu'elle a eu avec les services de la Commission sur le Feeder 2014-2020 qui a permis, malgré les difficultés de démarrage et la complexité du cadre de mise en œuvre de la PAC actuelle en France, d'atteindre un bon niveau d'engagement sur la période 2014-2020 de 75% au 1^{er} octobre 2019. Cela tient notamment à la souplesse et la réactivité que l'Autorité de gestion a pu trouver avec la Commission européenne.

La Région demande donc la mise en place d'une **gouvernance stratégique réellement partagée** entre les Régions, la Commission européenne, l'État, l'organisme payeur et la profession tant au niveau politique qu'administratif pour élaborer puis mettre en œuvre la future PAC post 2020. La Région souhaite conserver un lien direct avec la Commission européenne sur les sujets stratégiques liés à l'utilisation des fonds européens sur le territoire.

Un accès aux aides simplifié

Pour la Région, **la stabilité et l'anticipation des règlements de la nouvelle PAC** est une condition essentielle pour la bonne mise en œuvre de la PAC sur le terrain. La Région souhaite également que **la durée de la transition soit limitée à un an**.

À la lumière de son expérience sur la mise en œuvre du 2^e pilier, la Région pourra faire valoir son analyse des sources de simplification possibles sur le 2^e pilier (Feeder). La simplification pour le bénéficiaire n'aura d'effet que si le travail des administrations est aussi simplifié avec un cadre de travail organisé et des moyens humains suffisants.

La Région sera favorable au transfert **de tous les moyens humains présents dans les services de l'État et affectés à l'instruction ou au pilotage des mesures dont elle aura la gestion**. Il est en effet indispensable de maintenir la compétence et l'implication des agents des services qui œuvrent au quotidien et en proximité pour permettre aux bénéficiaires d'accéder aux aides en fonction de leurs besoins dans un cadre de travail complexe. Des discussions devront donc être engagées rapidement à ce sujet avec l'État afin de pouvoir démarrer au plus tôt et dans des conditions favorables la nouvelle programmation.

Des niveaux de contrôle proportionnés

Pour redonner du sens à la PAC auprès du citoyen, il faut accepter que toute rémunération publique donne lieu à des **contrôles** nécessaires pour vérifier sa bonne utilisation. Pour autant, les contrôles doivent rester proportionnés et **s'inscrire dans une logique d'amélioration des résultats** plutôt que de sanction immédiate et disproportionnée qui freine aujourd'hui la capacité d'adhésion à la PAC.

Ainsi la Région est favorable, dans le cadre du règlement européen, à **la révision du régime de sanction applicable aux aides Feeder** pour une meilleure pondération des sanctions encourues au regard des montants d'aide en jeu ; cela, afin de sécuriser le travail des administrations qui font face à de nombreux aléas et situations humaines complexes sur le terrain, qu'il est aujourd'hui parfois difficile de prendre en compte malgré la volonté de bien faire des bénéficiaires.

Une évaluation sur la performance

La Région est favorable à **une évaluation des aides de la PAC sur les résultats atteints plutôt que sur les moyens.**

Enfin, la simplification souhaitée par la Commission européenne ne peut cependant pas se résumer qu'à un transfert de la charge administrative de l'UE vers l'État membre et les Régions sur le suivi du plan de contrôles à établir. La simplification doit être réellement mise en œuvre à tous les niveaux de la chaîne de traitement de la PAC.

PARTIE 2

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA RÉGION

Pour les Pays de la Loire, la future PAC devra répondre à des défis majeurs économiques, alimentaires, sociaux, environnementaux, territoriaux. Une politique agricole et alimentaire commune ambitieuse doit mieux accompagner demain la mutation des entreprises agricoles et agroalimentaires pour répondre à ces défis. Elle retrouvera ainsi pleinement son sens pour tous les citoyens, plus que jamais préoccupés par le contenu de leur alimentation en lien avec leur santé. Par rapport à la PAC actuelle, il est donc nécessaire d'en réorienter les objectifs et modes d'actions.

La Région défend quatre objectifs pour la PAC post 2020 :

- une agriculture qui fait face au défi du renouvellement des générations,
- une agriculture résiliente : l'importance du soutien au revenu, de la gestion des marchés et de la création de valeur,
- une agriculture qui relève les défis économiques, sociaux, environnementaux : accroître la transition des entreprises vers la durabilité et l'agroécologie,
- l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt au cœur des territoires et de la ruralité.

Le principal enjeu est aujourd'hui de se donner les moyens d'une politique **ambitieuse** avec un **budget fort** au service de tous les citoyens et une **politique plus lisible et simplifiée** pour les bénéficiaires et l'administration.

Une agriculture qui fait face au défi du renouvellement des générations

La Dotation jeune agriculteur, socle du soutien à l'installation

La Région défend le maintien d'un soutien de la DJA pour des projets viables. La Région défend le principe du maintien d'un **taux de cofinancement de 80% pour cette aide**. Elle soutiendra le principe d'une **définition commune de l'actif agricole** au niveau national permettant de préserver un modèle d'agriculture dit « familial ». La Région est favorable à une **harmonisation sur le niveau de soutien** de la DJA au niveau national voire européen pour éviter les distorsions trop fortes sur le montant des aides. La Région défendra le relèvement de **l'âge limite pour bénéficier des aides à l'installation à 45 ans** pour tenir compte de l'évolution des parcours professionnels et du recul de l'âge de la retraite.

Développer l'accompagnement en faveur de projets d'installation diversifiés et viables

Dans sa mise en œuvre, la DJA doit laisser plus de souplesse au porteur de projet pour construire et ajuster son plan d'entreprise en cours d'exécution tout en s'assurant que la DJA accompagne des projets réellement **viables**. Pour assurer la bonne mise en œuvre du plan, l'implication dans un **suivi en post installation** avec la participation à des **formations stratégiques** sur la multi-performance ou l'agro-écologie et des groupes de progrès devrait être fortement encouragée.

Renforcer l'accompagnement à la transmission

La Région défend l'intérêt de développer un **parcours d'accompagnement à la transmission et l'installation coordonné au niveau régional, en complément de la DJA**. Ce parcours devra être partagé collectivement avec les acteurs des territoires et des filières (chambres consulaires, syndicats, associations, groupes de développement, organisations de producteurs, organismes bancaires, de formation, administrations, etc.).

Une agriculture résiliente : l'importance du soutien direct au revenu, de la gestion des marchés et de la création de valeur sur le territoire

Maintien des aides au revenu comme condition pour la transition agroécologique

La Région souhaite que **le 1^{er} pilier de la PAC reste consacré en priorité aux aides directes au revenu adossé à des mesures de gestion de marchés**. Un **2^e pilier fort est nécessaire pour accompagner la transition agroécologique par des solutions adaptées et coconstruites avec les acteurs locaux**. Un **lien fort entre le 1^{er} et le 2^e pilier** permettra d'assurer l'efficacité et la lisibilité de la future PAC pour emmener les agriculteurs vers la transition. La Région restera vigilante sur les éco-schéma afin d'éviter que ce nouveau dispositif ne complexifie davantage la PAC.

Pour les aides au revenu, la Région soutient un certain renforcement de la **conditionnalité des aides** à de bonnes pratiques, **pour autant qu'elles soient simples et adaptées à la réalité du terrain**. Pour une plus juste répartition au niveau européen, la Région défend le principe d'un **plafonnement** des aides (réduction des paiements) simple et lisible pour tous les citoyens. La Région est favorable au maintien du **paiement redistributif** sur les exploitations qui prend en compte les **systèmes de production plus intenses en travail** (jusqu'à 50 ha au niveau actuel).

Renforcement des mesures de marchés pour faire face aux aléas

La Région défend **le renforcement des mesures de prévention des risques et de gestion des marchés** telles que les fonds de mutualisation, l'outil de stockage, les assurances et l'épargne de précaution.

En complément de la PAC, la Région souhaite qu'une **régulation plus importante des produits entrant sur le marché communautaire** soit mise en œuvre pour éviter les distorsions avec les modes de production européens.

La Région est contre l'adoption de **traités commerciaux de libre-échange** tels que le CETA et l'accord avec le Mercosur qui feraient de l'agriculture une variable d'ajustement et déstabiliseraient les marchés européens, particulièrement en viande bovine.

Élargissement des interventions sectorielles en lien avec les organisations de producteurs

La Région soutient la mise en œuvre de **programmes opérationnels**, comme c'est le cas des secteurs fruits et légumes, et leur ouverture à de nouvelles filières à fort enjeu de restructuration.

La filière viande bovine est particulièrement concernée en Pays de la Loire (1^{er} cheptel allaitant au niveau national). En lien avec ces programmes, La Région soutiendra le maintien des **aides couplées** à la production et souhaite que le règlement européen autorise à maintenir les dotations budgétaires à leur niveau actuel (15% de l'enveloppe nationale),

Créer un lien fort entre les 1^{er} et 2^e piliers pour soutenir nos modèles de polycultures élevage vers la création de valeur et la transition agroécologique

La Région soutient la proposition de la Commission européenne et de la France que la répartition des aides au revenu puisse être **ajustée à l'échelle de quelques grands bassins de production infra-nationaux** confrontés à des conditions socio-économiques ou agronomiques similaires, comme c'est le cas pour le grand Ouest. La Région souhaite que la **convergence interne du paiement de base** soit organisée à cette échelle.

La Région propose, à titre expérimental, qu'une **instance de concertation à l'échelle du grand Ouest**, co-pilotée par le représentant de l'État et les Régions concernées, associant également les représentants des organisations agricoles et alimentaires, soit réunie périodiquement. Elle aurait pour mission de partager les orientations communes à mettre en œuvre sur l'ensemble des soutiens de la PAC (1^{er} et 2^e piliers) pour relever les défis propres à l'agriculture et l'alimentation durables du grand Ouest.

Une agriculture qui relève les défis économiques, sociaux et environnementaux : accroître la transition des entreprises vers la durabilité et l'agroécologie

L'éco-schéma pour des pratiques plus favorables insuffisamment valorisées par les marchés de produits agricoles et alimentaires

La Région est favorable à la mise en œuvre d'un éco-schéma s'il est mobilisé pour accompagner **la rémunération des services agro-environnementaux correspondant au maintien de pratiques agricoles simples, assez généralisées, sur tout le territoire et générant un surcoût permanent** qui ne peut être supporté directement par le marché : maintien des prairies permanentes pour de l'élevage, entretien des éléments paysagers et infrastructures écologiques (complexe bocager, mares, etc.) par exemple.

Ces éco-schémas seront à mettre en cohérence avec les **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) du 2^e pilier**, celles-ci devant soutenir en priorité l'adaptation des systèmes agricoles pour répondre aux enjeux environnementaux et le maintien de certaines pratiques (absence d'intrants, retard de fauche...) dans des zones à fort enjeux, comme les territoires Natura 2000 ou les bassins versants et captages d'eau prioritaires.

Compte tenu des objectifs de soutien au revenu sur le 1^{er} pilier et d'un 2^e pilier fort sur la transition agroécologique (voir ci-après), la Région n'est pas favorable à fixer dans le règlement européen une part minimale du budget à consacrer à l'agroenvironnement sur le seul 1^{er} pilier et préférerait un **objectif budgétaire qui intègre l'ensemble des soutiens à la transition agro écologique de la PAC (1^{er} et 2^e piliers).**

Un contrat de transition vers la durabilité et l'agroécologie : socle des aides aux entreprises

La Région soutiendra **les projets de filières territoriales pour les changements de systèmes agroécologiques** (adaptation et atténuation du changement climatique, réduction des intrants dont produits phytosanitaires, autonomie alimentaire...) et **projets agroenvironnementaux localisés sur certains territoires (eau, biodiversité, changement climatique).**

Pour les entreprises agricoles, la Région souhaite s'impliquer dans la mise en œuvre d'un **contrat de transition** qui repose sur un projet stratégique piloté par le chef d'entreprise.

La Région souhaite ouvrir dans le cadre du règlement européen la possibilité d'expérimenter une **aide forfaitaire (dotation)** permettant de faire face aux aléas dans les trois ans suivant l'engagement dans la démarche de transition agroécologique. Cette aide forfaitaire va également dans le sens de la simplification.

La **modernisation des outils de production agricole**, fortement soutenue dans le programme de développement rural (Feader) 2014 - 2020, sera mise à contribution pour accompagner la transition alimentaire, énergétique et climatique.

L'organisation de la chaîne alimentaire en faveur de la transition

La **modernisation des outils de transformation des produits alimentaires** pourra être accompagnée pour créer de la valeur ajoutée sur la production régionale, améliorer les conditions de travail, favoriser l'innovation sur les produits et process, développer la bioéconomie (valorisation de la biomasse agricole) et l'économie circulaire, et réduire l'impact environnemental. Dans ce cadre, l'accompagnement d'un **contrat de transition vers la durabilité** avec un appui par plusieurs outils (dont des formations pour les chefs d'entreprise et salariés) pourrait être encouragée comme en agriculture.

Avec la future PAC, la Région souhaitera encourager les **filières qualité** à développer de nouvelles démarches qui répondront à la demande des consommateurs, intégrer des enjeux sociaux et environnementaux dans leurs cahiers des charges, se faire connaître et s'organiser (coopération).

La Région souhaite particulièrement que la PAC continue à encourager le développement des **filières en agriculture biologique**, y compris par **l'aide à la conversion.**

Les défis agroécologiques en élevage : bien-être et autonomie protéique

Dans la suite du projet SOS protéine (2015-2020) soutenu en Bretagne et en Pays de la Loire, la Région souhaite que la PAC soit mobilisée pour accompagner un **plan global de relance de la production des protéines végétales** (culture protéagineuses et légumineuses) construit avec les acteurs du grand Ouest.

La Région soutient un accompagnement de la PAC pour aider les entreprises à évoluer vers des pratiques favorisant **le bien-être animal.**

Diffuser l'innovation agricole et alimentaire au service de la transition agroécologique

Pour la Région, il faut continuer à traiter **l'innovation** au cœur de la PAC dans une approche de coopération entre les agriculteurs, les acteurs de la recherche et du développement sur le territoire. La Région souhaite continuer à s'impliquer dans le Partenariat européen à l'innovation (PEI).

À côté de la PAC, d'autres leviers de soutiens publics européens à l'innovation devront être mobilisés pour contribuer à la transition agricole et alimentaire, notamment sur les enjeux climatiques, et la bioéconomie.

La Région défendra plutôt le recours à du **conseil stratégique** ou la **participation à des formations ou actions de démonstration** sur l'agroécologie et la durabilité selon le besoin du chef d'entreprise pour mettre en œuvre la démarche de transition qu'il portera, et non dans une approche prescriptive descendante telle que proposée aujourd'hui par la Commission. De même, la **réflexion collective dans des groupes de développement** sera encouragée.

Placer l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt au cœur des territoires et de la ruralité

Développer des projets de territoires partagés entre acteurs agricoles et ruraux

Afin d'inciter un plus grand nombre d'acteurs à s'engager dans la transition agricole et alimentaire, la Région défend l'intérêt de soutenir dans le cadre de la PAC, des **projets collectifs volontaires et partagés sur des territoires de proximité entre les entreprises agricoles et alimentaire et les acteurs ruraux**.

Accompagner la filière forêt bois sur le territoire

La Région soutient le **maintien d'un accompagnement de la filière forêt-bois dans le 2^e pilier** de la future PAC, notamment sur les enjeux d'investissements sur l'amont forestier (deserte, reboisement) et sur les actions territoriales (Stratégie locale de développement forestier).

Se donner les moyens d'une politique lisible et simplifiée pour les bénéficiaires et les administrations

Une gouvernance réellement partagée entre État, Région et profession au niveau régional et national

Dans le cadre du Plan stratégique national, l'État français a proposé que la Région conserve un rôle d'Autorité de gestion du 2^e pilier (Feader) sur plusieurs mesures qui nécessitent une adaptation territoriale.

La Région prend acte de cette clarification mais déplore la reprise de la gestion des aides surfaciques, en particulier pour les MAEC territorialisées. La Région demande donc la mise en place d'une **gouvernance stratégique réellement partagée** entre les Régions, la Commission européenne, l'État, l'organisme payeur et la profession tant au niveau politique qu'administratif pour élaborer puis mettre en œuvre la future PAC post 2020. La Région souhaite conserver un lien direct avec la Commission européenne sur les sujets stratégiques liés à l'utilisation des fonds européens sur le territoire.

Un accès aux aides simplifié

Pour la Région, la **stabilité et l'anticipation des règlements de la nouvelle PAC** est une condition essentielle pour la bonne mise en œuvre de la PAC sur le terrain. La Région souhaite également que la **durée de la transition soit limitée à un an**.

La Région sera favorable au transfert de **tous les moyens humains présents dans les services de l'État et affectés à l'instruction ou au pilotage des mesures dont elle aura la gestion**.

Des niveaux de contrôle proportionnés

La Région est favorable, dans le cadre du règlement européen, à la **révision du régime de sanction applicable aux aides Feader** pour une meilleure pondération des sanctions encourues au regard des montants d'aide en jeu.

Une évaluation sur la performance

La Région est favorable à une **évaluation des aides de la PAC sur les résultats atteints plutôt que sur les moyens**, pour autant que le plan de contrôle des indicateurs soit simple à tous les niveaux.

#pdlPac

PAC



Appuyez pour
le recyclage des
papiers avec
le Budget des
Pays de la Loire
et Lorraine.



RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - JANVIER 2020
Impression Hauts de Vilaine (35)



Région
PAYS DE LA LOIRE